



## *Compte administratif 2022*

### *Note de présentation brève et synthétique*

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables. Annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

# Sommaire

Budget principal : « Commune de Monsireigne » :.....	3
1. Section de fonctionnement .....	3
1.1. Recettes de fonctionnement .....	3
1.2. Dépenses de fonctionnement.....	7
2. Section d'investissement .....	10
2.1. Recettes d'investissement .....	10
2.2. Dépenses d'investissement .....	10
Budget annexe : « Gestion des Activités Commerciales » .....	12
1.Section de fonctionnement .....	12
1.1. Recettes de fonctionnement .....	12
1.2. Dépenses de fonctionnement.....	12
2. Section d'investissement .....	13
2.1. Recettes d'investissement .....	13
2.2. Dépenses d'investissement .....	13
Budget annexe : « Lotissement Les acacias Tranche 1A » : .....	14
Budget annexe : « Lotissement Les acacias Tranche 1B » :.....	15

## Budget principal : « Commune de Monsireigne » :

### 1. Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget Commune fait apparaître un résultat de fonctionnement se décomposant comme suit :

Les résultats reportés de l'année N-1 : 241 070.96€

Total des dépenses d'exploitation 2022 : 534 454.55€

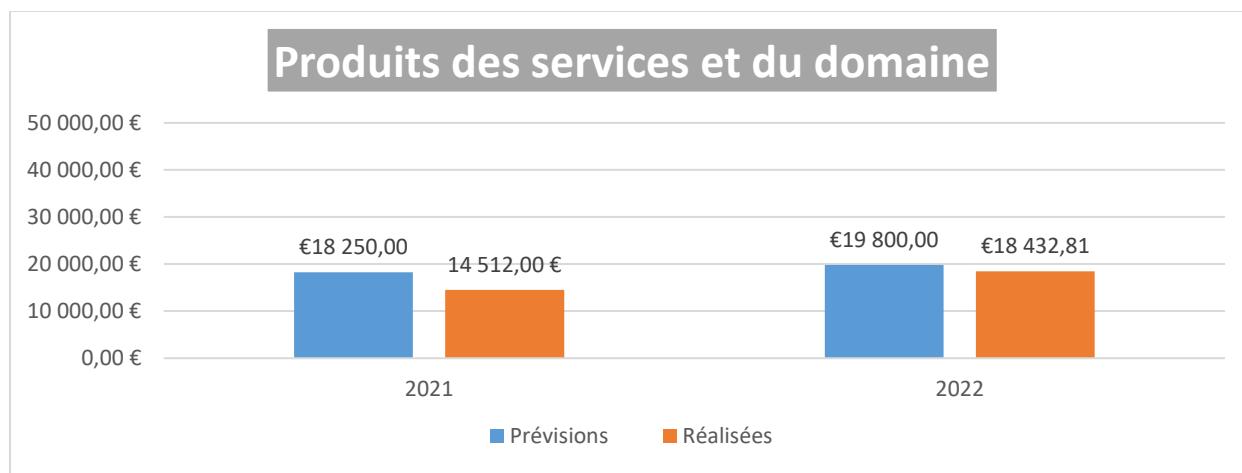
Total des recettes d'exploitation 2022 : 687 274.56€

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de 393 890.97€.

#### 1.1. Recettes de fonctionnement

##### ➔ Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 18 432.81€

Ces recettes correspondent aux produits générés par les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public et l'indemnité relative à l'Agence Postale Communale.



##### ➔ Impôts et taxes : 400 717.05€

Les produits fiscaux se composent des recettes :

- x D'impôts directs : Taxe Foncière Bâtie (TFB), Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)
- x L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays de la Pouzauges suite aux transferts de compétences,
- x La Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- x Le Fonds de péréquation communal et intercommunal,
- x Les Droits de Mutations
- x La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

x Impôts directs :

Historique des bases :

	2020	2021	2022
<b>TFB</b>	461 369	474 618	501 000
<b>TFNB</b>	81 188	81 313	85 000
<b>Total</b>	<b>542 557</b>	<b>555 931</b>	<b>586 000</b>

Historique des taux pratiqués :

	2020	2021	2022
<b>TFB</b>	32.48%	34.10%	34.10%
<b>TFNB</b>	45.05%	45.05%	45.05%

Historique des produits d'imposition:

	2020	2021	2022
<b>TFB</b>	149 852	161 845	170 841
<b>TFNB</b>	36 575	36 631	38 293
<b>Total</b>	<b>186 427</b>	<b>198 476</b>	<b>209 134</b>
<b>Différence N-1</b>	/	<b>+12 049</b>	<b>+10 658</b>

x Les attributions de compensation versées aux communes :

Les attributions de compensations (AC) sont des transferts financiers positifs ou négatifs entre la Communauté de Communes et ses Communes membres qui ont pour fonction de neutralisés budgétairement les transferts de compétences et donc de charges.

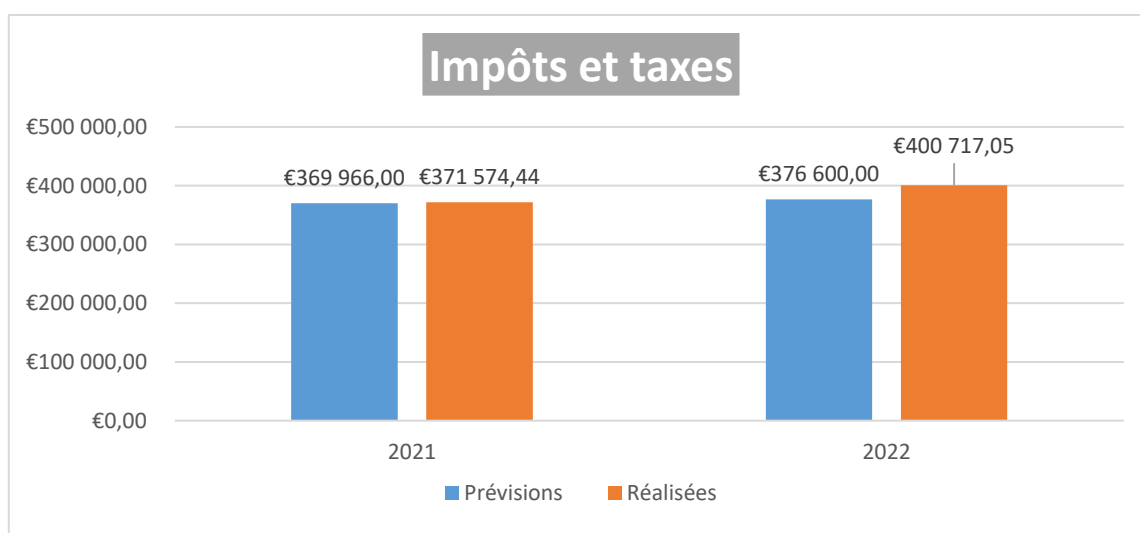
La Commune a encaissé une recette de 5 497.28€.

x Les droits de mutation :

Cette taxe est reversée par le Département, elle correspond à la quote-part communale de l'impôt prélevé lors de l'acquisition d'un bien immobilier. Pour 2022 : 72 208.77€

x La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) :

Pour 2022, la commune n'a rien perçue.



## 🔍 Dotations et participations : 231 865.70€

Ces recettes correspondent :

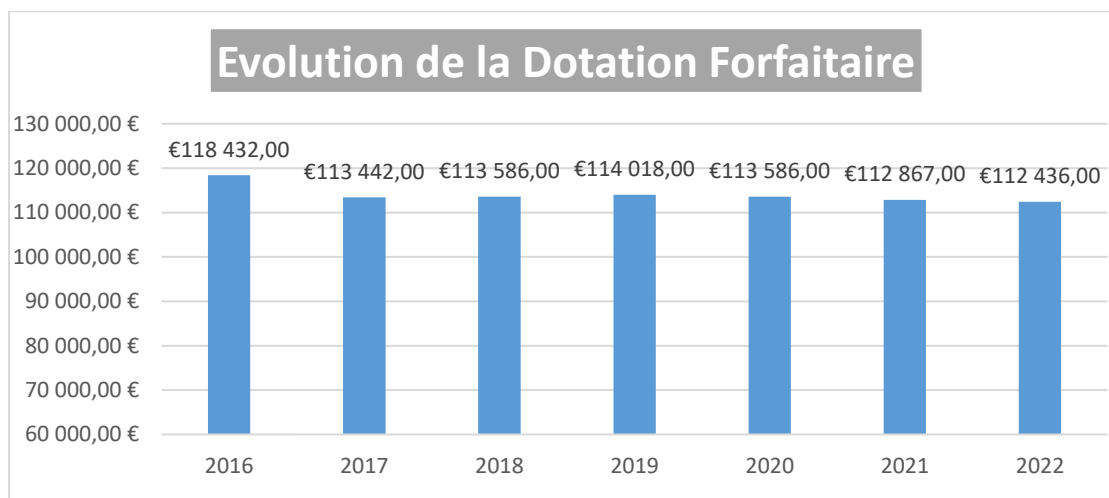
- x A la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat,
- x A la Dotation Elu local,
- x Au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA),
- x Aux subventions et participations.
- x Aux allocations compensatrices versées par l'Etat,

### x La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La DGF est versée par l'Etat, elle est composée de plusieurs dotations :

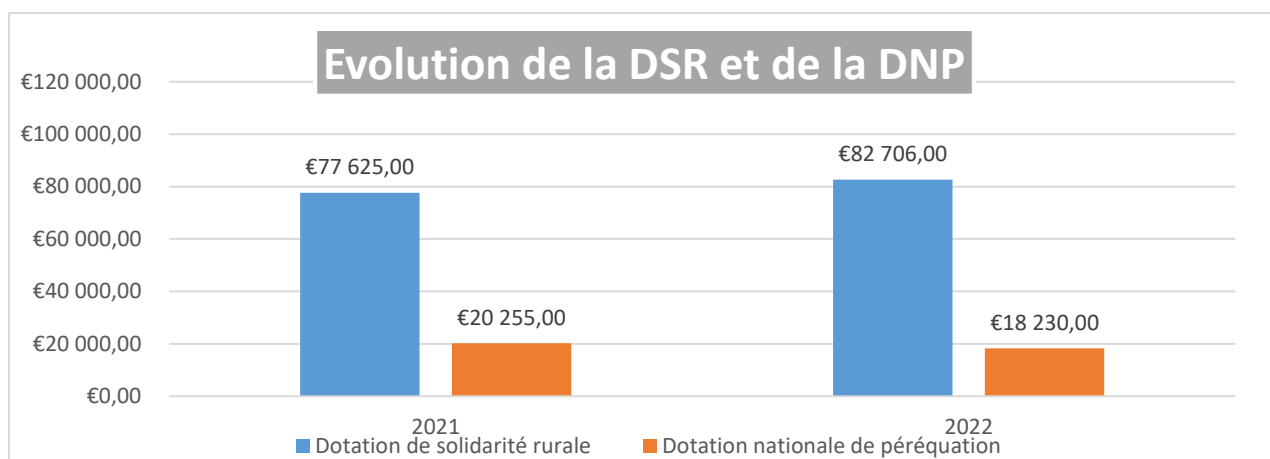
- x La dotation forfaitaire (calculée essentiellement en fonction de la population et de la superficie de la commune),
- x La dotation de solidarité rurale (éligibilité de la commune en fonction de la situation financière),
- x La Dotation Nationale de Péréquation (calculé en fonction du potentiel financier/habitant).

En 2022, l'enveloppe de DGF versée à la Commune était d'un montant de 213 372€.



De 2016 à 2022, la Commune a perdu 5 996€ de Dotation Forfaitaire.

En 2022, la Dotation de Solidarité Rurale était de 82 706€ et la Dotation Nationale de Péréquation de 18 230€



x La Dotation Elu Local:

Elle est versée aux petites communes rurales dans le but de compenser les dépenses obligatoires liées aux frais de formation des élus locaux, à la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints. En 2022, l'Etat a reversé 3 031€.

x Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :

La Commune ne récupère pas la TVA sur ce budget, l'Etat permet de récupérer une partie de cette taxe pour les dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics et la voirie à hauteur de 16.404% du montant TTC. Pour 2022, l'Etat a reversé 6 389.28€.

x Les subventions et participations :

La Commune a encaissé :

- x 456.42€ versé par l'Etat au titre de la participation pour les élections présidentielles et législatives,
- x 102.00€ versé par l'Etat au titre de la Dotation de protection fonctionnelle des élus locaux,
- x 1 676€ versé par l'Etat au titre de la Dotation au fonds de solidarité covid,
- x 1 613€ par le Département dans le cadre de la participation aux opérations de gestion de l'Espace Naturel Sensible du lac de Rochereau,

x Les allocations compensatrices :

Les allocations compensatrices, sont des versements effectués par l'Etat afin de compenser les collectivités des pertes de produits fiscaux suite à des décisions prises au niveau national (nouvelles exonérations...). En 2022, les allocations compensatrices versées par l'Etat se sont élevées à 5 226€.

➔ **Autres produits de gestion courante : 19 080.43€**

Ces recettes correspondent aux loyers et remboursement de charges des locaux loués (logements, salles, fermages, location vaisselle).

➔ **Produits exceptionnels : 5 952.27€**

En 2022, les recettes inscrites à ce chapitre correspondent en outre à :

- x L'annulation d'une facture de 2020 de CALYPSO suite à un trop versé (5 894.52 €),
- x La cession des parcelles AB588/AB590 et de la sonorisation du Foyer Rural (57.75€).

➔ **Les atténuations de charges : 2 801.03€**

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel, sur charges de sécurité sociales et de prévoyance, ainsi qu'à la compensation financière pour l'indemnité inflation.

➔ **Opérations d'ordre entre section : 8 423.14€**

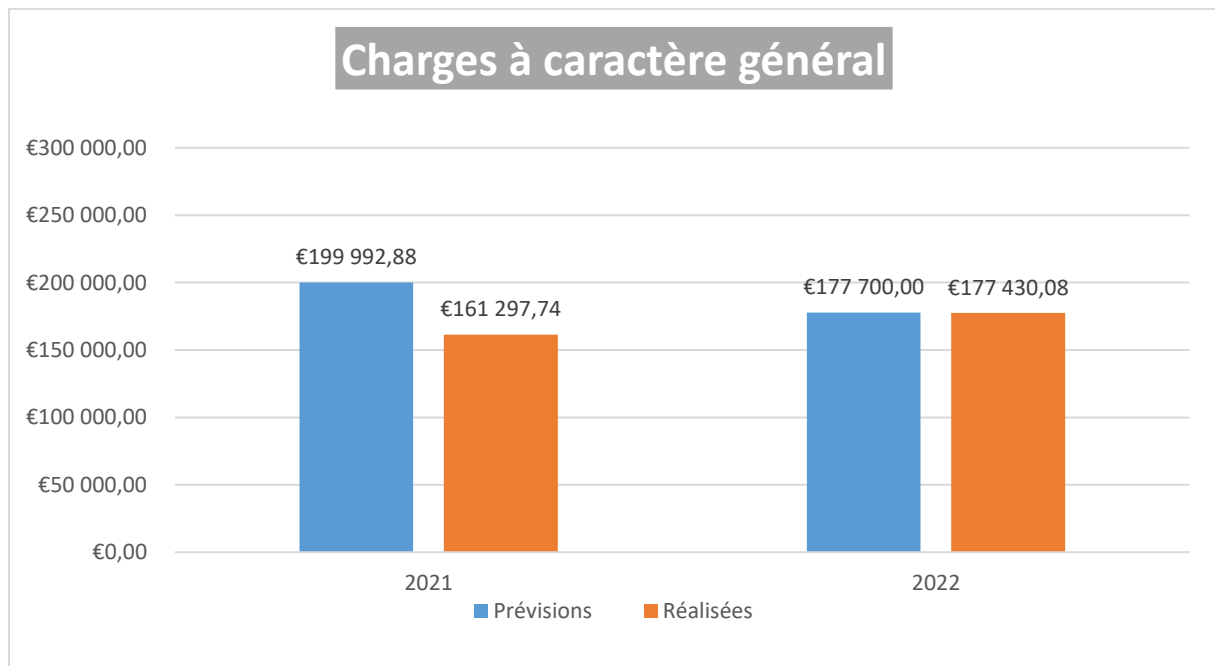
Sont comptabilisées à ce compte les amortissements des subventions (123.73€), la moins-value pour la cession de la sonorisation du Foyer rural (3 629.00€) et les travaux en régie (4 670.41€).

➔ **Excédent antérieur reporté : 241 070.96€**

**1.2. Dépenses de fonctionnement**

➔ **Les charges à caractère général : 177 430.08€**

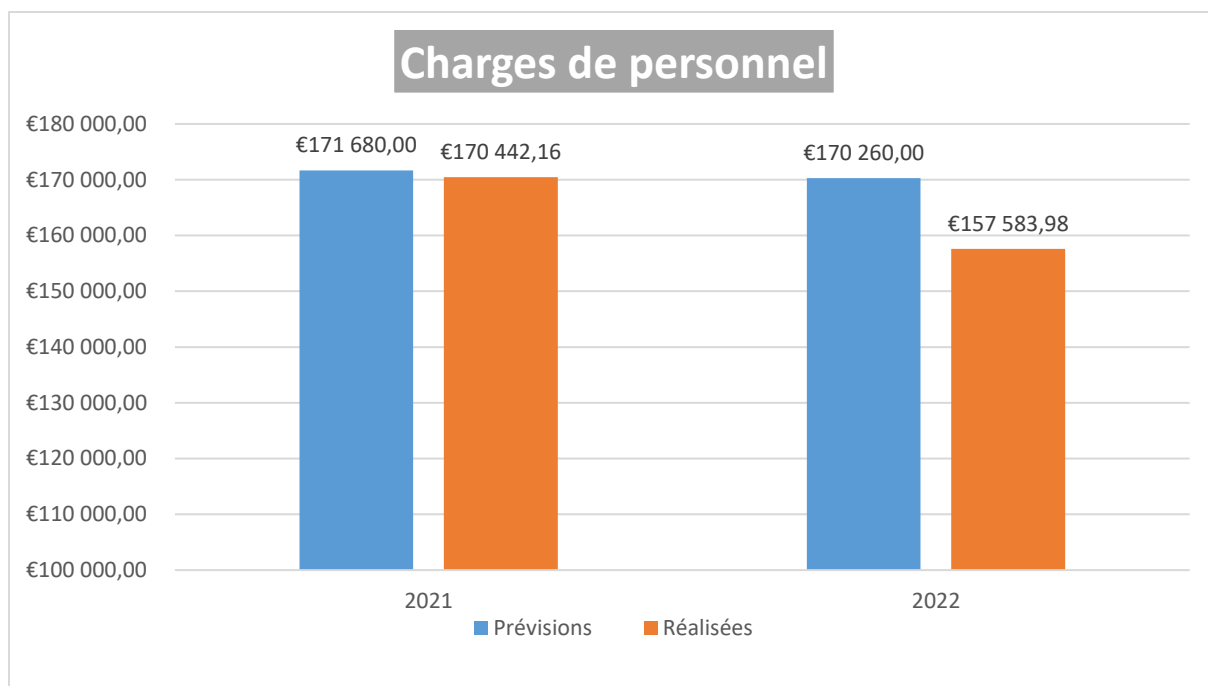
Les charges à caractère général constituent l'essentiel des dépenses de la commune, elles comprennent entre autre la fourniture d'eau, d'électricité, le carburant, l'entretien des bâtiments, de la voirie et du matériel, l'achat de fournitures (de petits équipements, de voirie et administratives), les locations mobilières, les assurances, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les cotisations et adhésions aux organismes, les frais de fonctionnement du Centre de loisirs (CALYPSO), les frais de cérémonies, les taxes foncières et d'ordures ménagères et les publications (bulletin, gazette...).



## ➤ Les charges de personnel : 157 583.98€

L'année 2022 a été marquée par les mouvements de personnel suivants :

- x Départ en retraite d'un agent administratif au 31/12/2021,
- x Démission d'un agent technique (17h/semaine) au 16/10/2022 (agent en disponibilité du 01/01/2022 au 16/10/2022) ; remplacement du 01/01/2022 au 15/10/2022 à raison de 8h/semaine puis du 16/10/2022 au 31/12/2022 à raison de 11h/semaine.



## ➤ Les atténuations de produits : 145.00€

Ce chapitre intègre les dépenses relatives au dégrèvement de la Taxe Foncière Non Bâtie en faveur des jeunes agriculteurs.

## ➤ Opérations d'ordre entre section : 22 617.65€

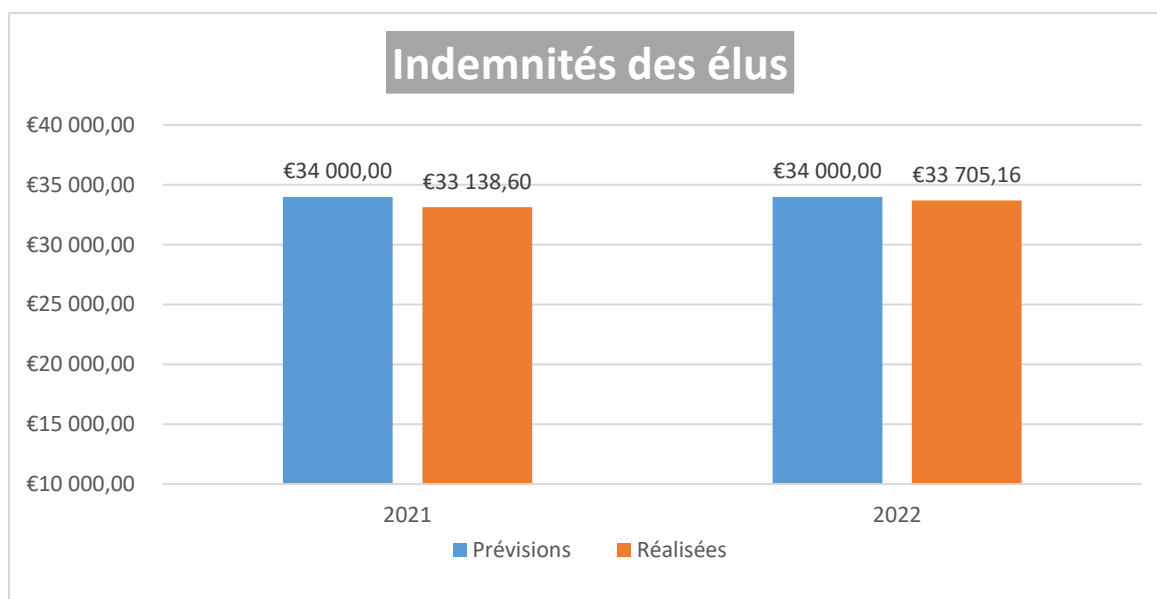
Les écritures comptabilisées à ce chapitre correspondent aux amortissements des immobilisations et à la sortie de l'actif des parcelles AB588/AB590 et de la sonorisation du Foyer rural pour leur valeur nette comptable.

## ➤ Autres charges de gestion courante : 164 880.29€

Ce chapitre intègre principalement :

- x Les indemnités des élus,
- x Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes,
- x Les contributions aux organismes extérieurs,
  
- x Les indemnités des élus :  
Les indemnités versées aux élus s'élèvent annuellement à 33 705.16€ (+ cotisations et formations 5 763.00€)





x Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes :

En 2022, les créances irrécouvrables représentaient un montant de 510.88€

x Les contributions aux organismes extérieurs :

Cet article intègre principalement :

- x 67 890€ versé à l'OGEC Abbé A.BILLAUD dans le cadre du contrat d'association,
- x 13 550€ versé à l'OGEC Abbé A.BILLAUD pour les frais de fonctionnement du restaurant scolaire,
- x 1 875€ versé à l'OGEC Abbé A.BILLAUD pour financer en partie un voyage scolaire,
- x 23 887€ versé à la Commune de St Prouant pour les frais de fonctionnement et investissement de l'école publique,
- x 6 106€ versé à la Commune de St Prouant pour les frais de fonctionnement du restaurant scolaire
- x 1 450.00€ versé à l'OGEC de St Prouant pour les frais de fonctionnement de l'école privée,
- x 3 165€ versé à Familles Rurales de St Prouant pour les frais de fonctionnement du périscolaire,
- x 3 738.44€ versé à la Commune de Chavagnes les redoux pour les frais de fonctionnement de l'école publique,
- x 665.00€ versé à la Ville de Pouzauges pour les frais de fonctionnement d'une école publique,
- x 1 412.08 versé à diverses associations et établissements scolaires

➔ **Charges financières : 11 767.55€**

Intérêts des emprunts en cours.

➔ **Charges exceptionnelles : 30.00€**

Sont inscrits à ce chapitre les aides sociales exceptionnelles (bon essence...)

## 2. Section d'investissement

### 2.1. Recettes d'investissement

➔ Excédent antérieur reporté : 126 566.20€

➔ Dotations, fonds divers et réserves : 51 624.36€

Les recettes de ce chapitre correspondent :

- x Au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 20 300.95€
- x La Taxe d'aménagement : cette taxe s'applique à toutes opérations soumises à autorisation d'urbanisme, soit une recette de 4 456.18€
- x Excédent de fonctionnement capitalisé (cpte 1068 affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 pour couvrir le déficit d'investissement 2021) : 26 867.23€

➔ Subventions d'investissement reçues : 120 162.20€

- x Rénovation énergétique de la Salle de l'Alouette : 17 661.90€ (SYDEV) + 46 333.43€ (ETAT) + 28 318.04€ (REGION) + 6 657.89€ (DEPARTEMENT)
- x Travaux mise en accessibilité cimetière et création liaison douce : 19 920.52€ (ETAT)
- x Participation de la Commune de Tallud Sainte Gemme à l'achat d'une brosse rotative (1 270.42€)

➔ Emprunts et dettes assimilées : 228.67€

Ce montant correspond à l'encaissement de la caution du salon de coiffure.

➔ Opérations d'ordre entre section : 22 617.65€

Les écritures comptabilisées à ce chapitre correspondent aux amortissements des immobilisations et à la sortie de l'actif des parcelles AB588/AB590 et de la sonorisation du Foyer rural pour leur valeur nette comptable.

### 2.2. Dépenses d'investissement

➔ Les immobilisations réalisées : 462 169.11€

↳ Opération 61 ACQUISITIONS DIVERSES

- x Vestiaires mobiles + cintres Salle de l'Alouette : 1 078.25€
- x Poubelles Salle de l'Alouette : 1 261.35€
- x Achat parcelles ZN37 et AB593 : 502€
- x Illuminations Noël : 4 017.72€
- x Achat brosse balayeuse voirie : 3 049.01€
- x Achat vérificateur absence tension + kit déplacement nacelle : 656.40€
- x Achat visseuse perceuse : 429.82€
- x Achat boîte à outils : 1 307.34€
- x Achat compresseur : 509.00€
- x Achat chariot de ménage : 1 350.10€

- x Meubles bibliothèque : 1 413.14€
- x Vitrine extérieure + panneau de basket centre de loisirs : 366.76€
- x Achat lave-linge centre de loisirs : 606.99€
- x Achat vidéoprojecteur mairie : 943.07€
- x Achat d'un logiciel métier compatible M57: 2 414.40€
- x Achat écran ordinateur secrétariat : 232.60€

#### ↳ Opération 62 VOIRIE

- x Effacement de réseaux Rue de Rochereau : 78 251.00€
- x Réparation mur cimetière protestant : 4 671.22€
- x Projet mise en accessibilité et aménagement cimetière: 8 580.83€
- x Projet création liaison douce et mise en accessibilité : 6 871.36€
- x Achat panneau de voirie : 1 927.28€

#### ↳ Opération 73 COMPLEXE SPORTIF

- x Programmateur arrosage stade : 146.40€

#### ↳ Opération 75 SALLE DE L'ALOUETTE

- x Effacement de réseaux Rue de Rochereau : 315 695.40€

#### ↳ Opération 82 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS

- x Travaux salon de coiffure :16 368.97€
- x Travaux salle de sports et vestiaires : 8 596.70€
- x Travaux centre de loisirs : 365.92€

#### ➔ **Opérations d'ordre entre section : 8 423.14€**

Sont comptabilisées à ce compte les amortissements des subventions (123.73€), la moins-value pour la cession de la sonorisation du Foyer rural (3 629.00€) et les travaux en régie (4 670.41€).

#### ➔ **Emprunts et dettes assimilées : 60 199.53€**

Remboursement du capital des emprunts existants : 59 540.86€  
 Restitution caution aux locataires : 658.67€

## **Budget annexe : « Gestion des Activités Commerciales »**

Ce budget comprenait jusqu'en 2021 les locaux situés Place du Doué qui accueillait un café et un restaurant. Il a été décidé d'y intégrer à compter de 2022, le local situé 6 rue du 11 novembre qui accueille une esthéticienne.

L'activité du café a été remplacée par l'ouverture d'une épicerie.

En 2017, le budget commune à verser une avance remboursable de 28 000€ au budget annexe Gestion des Activités Commerciales dans le but de financer les travaux du restaurant et dans l'attente des accords de subventions liés à ces travaux. En 2018, le budget annexe a remboursé la somme de 12 448€ et en 2019, la somme de 614.74€. Il reste à rembourser 14 937.26€, et le budget annexe est toujours en attente du versement de la subvention FEADER (EUROPE) d'un montant de 7 469.58€.

### **1. Section de fonctionnement**

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget annexe fait apparaître un résultat de fonctionnement se décomposant comme suit :

Le résultat reporté de l'année N-1 : 9 714.16€

Total des dépenses d'exploitation 2022 : 1 965.23€

Total des recettes d'exploitation 2022 : 2 108.84€

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de 9 857.77€.

#### **1.1. Recettes de fonctionnement**

➡ **Autres produits de gestion courante : 2 108.84€**

Les recettes comptabilisées sur ce chapitre correspondent aux loyers de l'épicerie et du salon d'esthétique.

➡ **Excédent antérieur reporté : 9 714.16€**

#### **1.2. Dépenses de fonctionnement**

➡ **Charges à caractère général : 90.12€**

➡ **Charges de personnel : 1 874.91€**

L'écriture comptabilisée à ce chapitre correspond à un virement vers le budget principal de la Commune qui met à disposition du budget annexe son personnel communal.

➡ **Autres charges de gestion courante : 0.20€**

## 2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un résultat global de -6 173.31€ se décomposant comme suit :

Les résultats reportés de l'année N-1 : 0€

Total des dépenses d'investissement 2022 : 6 451.31€

Total des recettes d'investissement 2022 : 278.00€

Soit un déficit d'investissement de -6 173.31€.

### 2.1. Recettes d'investissement

➔ Emprunts et dettes assimilées : 278.00€

Les recettes comptabilisées sur ce chapitre correspondent aux cautions du salon d'esthétique et de l'épicerie.

### 2.2. Dépenses d'investissement

➔ Emprunts et dettes assimilées : 280.49€

La dépense comptabilisée sur ce chapitre correspond à la restitution de la caution du café/restaurant.

➔ Immobilisations corporelles : 6 170.82€

↳ Opération 10001 EPICERIE

x Divers travaux pour ouverture : 5 824.52€

↳ Opération 10004 RESTAURANT

x Divers travaux : 242.30€

↳ Opération 10005 SALON ESTHETIQUE

x Réparation couverture : 104.00€

## ***Budget annexe : « Lotissement Les acacias Tranche 1A » :***

Il s'agit de la création de la première partie de la tranche 1 du lotissement les acacias, elle compte 12 lots. Le terrain a été acquis sur le budget principal en 2006 et a été cédé au budget annexe en 2016 pour un coût de 15 300.00€

Les travaux de viabilisation pour cette tranche ont été réalisés en 2016.

Un prêt de 87 000€ a été contracté en 2021 dans le but de financer les travaux du lotissement.

En 2022, aucun lot n'a été vendu.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement correspondent à une facture de la CAJEV (781€), aux remboursements des intérêts d'emprunts (426.32€) et aux écritures de stock (opérations d'ordre).

Les recettes et dépenses d'investissement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre).

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget annexe fait apparaître les résultats suivants :

Le résultat reporté de l'année N-1 : 48 001.71€

Total des dépenses de fonctionnement 2022 : 34 439.76€

Total des recettes de fonctionnement 2022 : 33 448.77€

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de 47 010.72€.

Le résultat reporté de l'année N-1 : 54 194.08€

Total des dépenses d'investissement 2022 : 33 022.45€

Total des recettes d'investissement 2022 : 32 805.92€

Soit un excédent d'investissement de l'exercice de 53 977.55€

## ***Budget annexe : « Lotissement Les acacias Tranche 1B » :***

Il s'agit de la création de la seconde partie de la tranche 1 du lotissement les acacias, elle compte 14 lots. Le terrain a été acquis sur le budget principal en 2006 et a été cédé au budget annexe en 2021 pour un coût de 19 320.00€

Les travaux de viabilisation pour cette tranche ont été réalisés en 2021.

Un prêt de 243 000€ a été contracté en 2021 dans le but de financer les travaux du lotissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la vente des lots 13, 15, 17, 20, 22, 24 et 25 (151 414.05€) et aux écritures de stock (opérations d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de géomètre et de notaire (773.33€), aux travaux (36 222.46€), aux remboursements des intérêts d'emprunts (1 190.72€) et aux écritures de stock (opérations d'ordre).

Les recettes et dépenses d'investissement correspondent aux écritures de stock (opérations d'ordre).

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget annexe fait apparaître les résultats suivants :

Le résultat reporté de l'année N-1 : 871.16€

Total des dépenses de fonctionnement 2022 : 192 413.10€

Total des recettes de fonctionnement 2022 : 251 340.74€

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de 59 798.80€.

Le résultat reporté de l'année N-1 : 89 964.13€

Total des dépenses d'investissement 2022 : 96 475.47€

Total des recettes d'investissement 2022 : 153 035.87€

Soit un excédent d'investissement de l'exercice de 146 524.53€